



**Formez et
supervisez les
travailleurs
immigrants**

Avez-vous déjà analysé les lésions professionnelles qui surviennent dans votre entreprise ?



Investir dans la formation et la supervision de travailleurs immigrants : une démarche intelligente et payante !

Donnez à vos nouveaux employés toute l'information nécessaire pour qu'ils accomplissent leurs tâches de façon efficace et sécuritaire, et ce, dès leur premier jour de travail. En plus d'éviter des coûts inutiles et du temps perdu dans votre entreprise, vous bénéficierez d'une main-d'œuvre efficace et productive plus rapidement. De plus, cela donnera des repères à vos employés et les rassurera, tout en suscitant un sentiment d'appartenance, ce qui favorisera la rétention de la main-d'œuvre.

Saviez-vous que les accidents du travail et les maladies professionnelles peuvent entraîner des coûts indirects plus élevés que les coûts directs ?

Parce qu'ils occasionnent :

- une perte de temps le jour de l'accident ;
- des dommages aux installations, aux outils et aux équipements ;
- des heures et des coûts supplémentaires ;
- l'embauche et la formation d'un remplaçant ;
- du retard dans la production ;
- une enquête sur l'accident ;
- le suivi administratif du dossier ;
- de la publicité négative pour l'entreprise ;
- le risque de se voir remettre un constat d'infraction.

Reproduction autorisée avec mention de la source

© Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail du Québec, 2016

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2016

ISBN 978-2-550-75222-6 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-75223-3 (PDF)



En tant qu'employeur...

vos rôles et vos obligations en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail sont clairs : vous devez gérer la santé et la sécurité en tenant compte des besoins particuliers des nouveaux travailleurs.

Quelles sont les principales causes d'un accident du travail ?

Un accident ne s'explique pas par un seul facteur, mais bien par une combinaison de plusieurs. Les travailleurs se blessent plus souvent lorsqu'ils :

- exécutent un nouveau travail pour lequel ils n'ont pas été formés ;
- manquent de supervision adéquate ;
- utilisent de l'équipement inapproprié ;
- ont une connaissance insuffisante des méthodes de travail, des techniques ou des procédures sécuritaires ;
- sont exposés à plusieurs contraintes (horaires irréguliers, travaux répétitifs, tâches variables, utilisation d'équipement dangereux, manipulation de charges lourdes, etc.).

Il faut accorder une attention particulière aux travailleurs ayant immigré depuis peu au Québec car, selon leurs pays d'origine :

- Ils doivent s'adapter rapidement à une structure industrielle (emplois, organisation du travail et technologies) qui peut être différente ;
- Ils sont possiblement peu sensibilisés à la prévention des lésions professionnelles et la prise en charge de la santé et la sécurité du travail par le milieu ;
- Ils ignorent probablement qu'ils sont protégés par le régime de santé et de sécurité du travail du Québec, qu'ils ont des droits et des obligations en tant que travailleurs et que leur employeur a également des droits et des obligations.

De plus, ils peuvent :

- occuper des emplois qui ne correspondent pas à leurs qualifications professionnelles et être peu conscients des risques liés à leur travail ;
- ne pas travailler dans leur langue maternelle, cette barrière linguistique pouvant engendrer des problèmes de communication, dont la difficulté à comprendre les consignes de sécurité reçues ;
- hésiter à poser des questions pour faire bonne impression ou par peur d'être jugés.

Comment bien communiquer avec les travailleurs immigrants ?

- Expliquez-leur clairement les comportements que vous attendez d'eux (fixez des limites) ;
- Encouragez-les à poser des questions ;
- Favorisez une approche d'apprentissage par l'exemple et la démonstration (donnez des exemples précis).

Pour partir du bon pied :

Intégrez les travailleurs immigrants en toute sécurité dès leur premier jour de travail.

Les besoins de formation d'un travailleur qui entre sur le marché du travail ne sont pas les mêmes que ceux d'un travailleur expérimenté.



Étape 1

Planifier l'arrivée du nouvel employé

- Déterminer la nature des tâches à exécuter et évaluer les risques qui leur sont associés en tenant compte de l'expérience et de la formation du travailleur ;
- S'assurer que l'aménagement des lieux, les méthodes de travail et les équipements sont appropriés et sécuritaires ;
- Prévoir et fournir les équipements de protection appropriés ;
- Déterminer les besoins en matière de formation, d'assistance et de supervision pour l'exécution adéquate des tâches en toute sécurité.

Étape 2

Sensibiliser le nouvel employé à la prévention dès la première journée de travail

- Faire connaître les politiques et les règlements de l'entreprise en matière de santé et de sécurité du travail, et insister sur l'importance de les appliquer ;
- Organiser une visite des lieux et indiquer au passage où se trouvent la trousse de premiers soins, les sorties de secours, les extincteurs, etc. ;
- Démontrer que la santé et la sécurité du travail constitue une valeur préconisée par l'entreprise, en montrant le bon exemple ;
- Informer le travailleur de ses droits et de ses responsabilités ainsi que de ceux de l'employeur ;
- Présenter le nouveau travailleur à son équipe de travail et aux membres du comité de santé et de sécurité ;
- Encourager le travailleur à repérer tout danger et à proposer des solutions ;
- Renseigner le travailleur sur les mesures disciplinaires prises en cas de non-respect des règles ;
- Faire connaître au travailleur la marche à suivre en cas d'accident du travail.



La supervision est une partie importante de la prévention des accidents, mais encore faut-il s'assurer que le superviseur possède les outils nécessaires pour assumer son rôle. Il doit constituer un modèle pour les nouveaux travailleurs, et notamment pour les travailleurs ayant immigré depuis peu.

Étape 3

Former et accompagner le travailleur avant de lui confier sa première tâche

Information liée aux tâches à accomplir

- Donner au nouveau travailleur toute l'information nécessaire pour comprendre son travail et exécuter ses tâches de façon efficace et sécuritaire ;
- Faire répéter les instructions par le travailleur et lui donner le temps de poser des questions ;
- Exprimer clairement des attentes réalistes.

Méthodes et techniques de travail sécuritaires

- Montrer au travailleur chaque étape de la tâche à accomplir en lui soulignant les dangers et en appliquant les méthodes de travail sécuritaires ;
- Faire exécuter chaque étape de la tâche par le travailleur en supervisant sa démarche et, au besoin, en la lui faisant répéter ;
- Expliquer comment et pourquoi utiliser les équipements de protection ;
- Apprendre au travailleur comment faire les vérifications d'usage avant d'utiliser les équipements ;
- Donner une formation particulière si les tâches l'exigent (SIMDUT, cadenassage, chariot élévateur, etc.).

Compagnonnage

Associer le travailleur, si possible, à un collègue de mêmes langue et culture pour :

- l'accompagner dans l'acquisition de nouvelles compétences ;
- lui transmettre les trucs du métier qui concernent la sécurité ;
- répondre à ses questions ;
- insister continuellement sur l'importance de la santé et la sécurité du travail ;
- favoriser les échanges pour assurer le transfert des connaissances en santé et en sécurité du travail.



Étape 4

Superviser le travailleur : faire le suivi et évaluer

Le rôle du superviseur comporte plusieurs tâches :

- Prévoir des rencontres de suivi;
- Vérifier si le travailleur comprend comment exécuter son travail de façon efficace et sécuritaire;
- S'assurer que les notions de santé et de sécurité du travail sont comprises et appliquées;
- Corriger les mauvaises pratiques de travail ou les comportements dangereux;
- Encourager les procédures de travail ou d'exécution sécuritaires;
- Demander au travailleur s'il a des questions.

Il n'est pas recommandé d'affecter un travailleur à une nouvelle tâche sans la moindre formation ni supervision, surtout lorsqu'il possède peu d'expérience.



Fiche d'intégration au travail

Identification du travailleur	
Nom :	Fonction :
Date d'entrée en fonction :	Service :
Responsable de l'accueil :	Date d'accueil :
Nom de la personne qui assure le accompagnement :	

Principales tâches à accomplir	Machines, appareils, produits, outils à utiliser	Risques (Brûlure, blessure musculaire, intoxication, chute, écrasement, etc.)	Mesures de prévention	Responsables



Fiche d'intégration au travail



Formations et informations générales				
	Responsables	Mesures prises		
		Formation ou information	Supervision en continu par	Suivi ou évaluation
Politique et règles de sécurité		☐ jour / mois / année	Initiales :	☐ jour / mois / année
Fonctionnement sécuritaire des machines et des appareils		☐ jour / mois / année	Initiales :	☐ jour / mois / année
Procédure d'entretien et de nettoyage des machines, des outils et des appareils		☐ jour / mois / année	Initiales :	☐ jour / mois / année
Méthodes de travail sécuritaires		☐ jour / mois / année	Initiales :	☐ jour / mois / année
Mesures d'urgence		☐ jour / mois / année	Initiales :	☐ jour / mois / année
Port et entretien de l'équipement de protection		☐ jour / mois / année	Initiales :	☐ jour / mois / année
Formations particulières				
SIMDUT (système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail)		☐ jour / mois / année	Initiales :	☐ jour / mois / année
Procédure de cadenassage		☐ jour / mois / année	Initiales :	☐ jour / mois / année
Conduite d'un chariot élévateur		☐ jour / mois / année	Initiales :	☐ jour / mois / année
Autres		☐ jour / mois / année	Initiales :	☐ jour / mois / année